



## Des projets structurants

La CAVEM travaille actuellement sur plusieurs projets structurants visant à maintenir et développer l'activité agricole de son territoire, fragilisée par les inondations successives et la pression foncière.



### Une plate-forme agricole en circuits-courts

Il s'agit de favoriser la mise en place d'une plate-forme d'approvisionnement en circuits-courts agricoles, articulée idéalement autour de 3 pôles :

- > une plate-forme logistique,
- > un drive fermier,
- > un atelier de transformation type « légumerie ».

Par un effet levier et en sécurisant les débouchés locaux, ce projet aspire à redonner confiance au monde agricole en difficulté ces dernières années : risque inondation, sécheresse, incendie, spéculation foncière, concurrence internationale...

À terme, l'ambition est aussi de favoriser les nouvelles installations, les investissements, les perspectives de développement et la remise en culture de friches.

À cet effet, la CAVEM a signé une convention particulière avec la Chambre d'Agriculture du Var en novembre 2017 afin qu'elle accompagne un groupe d'agriculteurs dans la définition de ce projet.

Des avantages ...

---

- > Pour les consommateurs :
  - Des produits plus frais, de meilleure qualité, plus goûteux et de saison.
  - Un lien consommateurs/producteurs entretenu.
  
- > Pour l'économie locale :
  - Des économies sont réalisées sur toute la chaîne de distribution ce qui permet de diversifier les activités agricoles et favoriser l'emploi.
  
- > Pour l'environnement :
  - Certaines variétés de fruits et légumes "oubliés" font leur retour.
  - Diminution de l'utilisation de pesticides et engrais de synthèse au profit de méthodes manuelles.
  - Moins de transports donc moins d'émissions de GES.

## Des hameaux agricoles pour soutenir l'agriculture

En inscrivant la notion de « hameaux agricoles » dans son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), la CAVEM souhaite faciliter l'accès au foncier tout en garantissant la vocation agricole des terrains sur la durée et éviter tout détournement des terres agricoles de leur usage initial. Quatre sites ont été inscrits au SCoT, respectivement sur Puget sur Argens, Fréjus et Roquebrune-sur-Argens.



 VOIR AUSSI

> Schéma de Cohérence Territoriale

---

Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée

624, chemin Aurélien  
(rond-point A.Karr)  
CS 50133  
83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX

Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. : 04 94 19 31 00

Fax : 04 94 19 31 10

<http://www.cavem.fr/agriculture/des-projets-structurants-1059.html>